

Qui garantit ma liberté ?

... sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, ...

Préambule de la Constitution fédérale

Je vis dans une démocratie et dispose de nombreuses libertés que la Suisse me garantit en tant qu'État. Le préambule de la Constitution fédérale me signale que cette liberté prévaut, premièrement lorsque j'en fais usage et deuxièmement lorsqu'elle défend les plus faibles. L'article 5 mentionne l'État de droit comme condition préalable à ma liberté. Il s'agit là du niveau suisse.

Mais ma liberté est également garantie sur le plan européen. Dans la mesure où la Suisse reconnaît le droit européen de manière bilatérale, les mêmes garanties de liberté de l'Union européenne s'appliquent à moi comme aux citoyens de l'UE. Enfin, la Convention européenne des droits de l'Homme m'inclut dans un cercle encore plus étendu de tous les États européens. Ma liberté est ainsi protégée par un ensemble de garanties à plusieurs niveaux.

Tous les textes européens fondamentaux citent également l'État de droit en préambule. Cela inclut le principe de la séparation des pouvoirs. La liberté ne peut s'inscrire dans la durée que si le parlement, le gouvernement et les tribunaux sont en mesure de remplir leur fonction. En Suisse, il y a également une répartition entre le parlement et le peuple : la législation incombe au parlement, le peuple a le pouvoir de décision définitive sur l'adoption des lois. Cette sécurité juridique appartient aussi à l'État de droit.

L'initiative de mise en œuvre de l'UDC attaquait les deux. Elle aurait désarmé le parlement et les tribunaux et détruit ainsi la séparation des pouvoirs. Et c'était son intention déclarée que de provoquer la violation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE ainsi que de la Convention européenne des droits de l'Homme. Car cette initiative était aussi un prélude à « l'initiative pour l'autodétermination », pour laquelle l'UDC récolte actuellement des signatures. Ainsi, l'article de la Constitution fédérale sur l'État de droit devrait ensuite être attaqué et le droit international soumis au droit national. Par ce biais l'ensemble à plusieurs niveaux de mes garanties de liberté aura été définitivement détruit.

L'initiative de mise en œuvre était une attaque directe à ma liberté.

L'initiative « pour l'autodétermination » l'est également.

Gret Haller

Présidente de l'Association suisse de politique étrangère

... s'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit;

Préambule du Traité sur l'Union européenne

... l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit.

Préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

... États européens animés d'un même esprit et possédant un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit, ...

Préambule de la Convention européenne des droits de l'Homme